

Compte rendu de séance

Séance du 19 Janvier 2015

L' an 2015 et le 19 Janvier à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de CHAUVIERE Shiva Maire

Présents : Mme CHAUVIERE Shiva, Maire, Mmes : GIRAULT Martine, MILLANA Sandra, THEVOT Florence, MM : COULLON Jean, DUPONT Rémy, GONET Grégory, GOSSET Cyrille, JUHEL Jean-Michel, LEHU Franck, LORGEOU Hervé, SAMIN Nicolas, SANGLIER Emmanuel

Excusé(s) ayant donné procuration : M. FOURNIER Pierre à Mme CHAUVIERE Shiva

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 13

Date de la convocation : 12/01/2015

Date d'affichage : 12/01/2015

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture du Loiret
le : 26/01/2015

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme GIRAULT Martine

Complément de compte-rendu:

Après avoir donné lecture du dernier compte-rendu qui n'a pas fait l'objet de remarque, le Conseil Municipal est passé à l'ordre du jour.

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Acquisition du terrain D 686 par acte administratif - D-2015-001
Personnel communal : ouverture / fermeture de deux postes - D-2015-002
Personnel communal : modification du tableau d'effectifs - D-2015-003

- **Acquisition du terrain D 686 par acte administratif**

réf : D-2015-001

Vu l'historique de la rue Grand Cour relaté par madame le Maire,

Vu le modèle d'acte administratif pour acquisition d'une petite parcelle transmis par l'Association des Maires du Loiret,

Vu la délibération n°2013-090 du 16/12/2013 votant la rétrocession de la parcelle sus-nommée,

Vu les motivations du propriétaire pour céder la parcelle D 686 expliquées par monsieur LORGEOU,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser madame le Maire et monsieur LORGEOU à signer l'acte administratif pour acquisition de la parcelle D 686.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

- **Personnel communal : ouverture / fermeture de deux postes**

réf : D-2015-002

Considérant la nécessité d'augmenter les contrats existants de deux agents,

Il est nécessaire de procéder :

- à l'ouverture d'un poste d'adjoint d'animation 2ème classe à 30.5 h
- à l'ouverture d'un poste d'adjoint technique 2ème classe à 27.5 h
- à la fermeture d'un poste d'adjoint d'animation 2ème classe à 28 h
- à la fermeture d'un poste d'adjoint technique 2ème classe à 26 h

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité les mouvements de personnel décrits ci-dessus et autorise madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce sujet.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

- **Personnel communal : modification du tableau d'effectifs**

réf : D-2015-003

Vu la délibération D-2015-002,

Vu le tableau d'effectifs modifié,

Il est nécessaire de procéder à la validation de la mise à jour du tableau d'effectifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le tableau d'effectifs proposé.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- Communication

Madame GIRAULT regrette le manque de communication des informations au sein de la Municipalité.

Elle s'est retrouvée devant des documents officiels de la Mairie de Messas, sans être informé au préalable de leur existence.

Monsieur SAMIN propose que tous les documents créés soient disponibles dans le drive de l'agenda numérique.

Madame le Maire demande à la commission communication de bien vouloir diffuser aux élus, avant toutes diffusions vers l'extérieur.

- Bulletin municipal

Madame THEVOT informe les membres du Conseil Municipal que la parution du bulletin municipal a été retardée et qu'elle devrait avoir lieu en février.

Elle souhaite que les articles lui soient envoyés au fur et à mesure que les événements ont lieu.

Cela permettrait une meilleure organisation dans la préparation des futurs bulletins.

- Restaurant scolaire

Monsieur GOSSET informe le Conseil Municipal que la commission Affaires Scolaires réfléchit sur le

devenir du restaurant scolaire, après le départ en retraite de monsieur QUATREHOMME.

Une réflexion est menée sur les différentes solutions financièrement viables et garantissant une cuisine de qualité (cuisine traditionnelle ou liaison froide).

- Rues Grand Cour - Hauts Talons

Monsieur LORGEOU informe que les candélabres vont prochainement être disposés dans les rues Grand Cour - Hauts Talons.

Il est nécessaire de se positionner sur la couleur de ces derniers.

Le Conseil est d'avis de choisir la couleur 'vert foncé'.

- Budget 2015

Monsieur GONET informe le Conseil que le budget 2015 est en cours de préparation et qu'il pourra prochainement être voté.

- Dégradations

Monsieur LORGEOU informe les élus que des dégradations ont été constatées à l'école.

Madame le Maire regrette qu'il y ait tant de mauvaises actions sur ce bâtiment tourné vers la jeunesse.

Une discussion s'en suit autour des systèmes de surveillance qu'il serait envisageable d'installer afin de sécuriser l'école.

Séance levée à: 20:30

En mairie, le 26/01/2015
Le Maire
Shiva CHAUVIERE